



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

36 COM

WHC-12/36.COM/5D

Paris, 11 mai 2012

Original: anglais / français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-sixième session

SaintPetersbourg, Fédération de Russie
24 juin – 6 juillet 2012

Point 5 de l'Ordre du jour provisoire: Rapports du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives

5D. Rapport sur les Programmes thématiques du patrimoine mondial

RÉSUMÉ

Le présent document de travail répond à la demande formulée par le Comité du patrimoine mondial à sa 34^e session (Brasilia, 2010, décision **34 COM 5F**). Il donne une présentation succincte du rapport actualisé sur les activités des programmes et de l'initiative thématiques du patrimoine mondial suivants :

- Programme du patrimoine mondial pour l'Architecture de terre, adopté en 2001,
- Programme des Villes du patrimoine mondial, adopté en 2001,
- Programme Forêt du patrimoine mondial, adopté en 2001,
- Programme du patrimoine mondial pour les petits États insulaires en développement, adopté en 2005,
- Programme marin du patrimoine mondial, adopté en 2005,
- Programme thématique du patrimoine mondial sur la préhistoire, adopté en 2008 et rebaptisé Evolution humaine : adaptations, dispersions et développements sociaux (HEADS),
- Initiative Astronomie et patrimoine mondial, adoptée en 2005.

S'agissant du Programme de tourisme durable du patrimoine mondial, adopté en 2001, veuillez consulter le document WHC-12/36.COM/5E.

Projet de décision: 36 COM 5D, voir Point III.

I. PROGRAMMES DU PATRIMOINE MONDIAL

A. Le Programme des Villes du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/activites/47/>)

1. Le 10 novembre 2011, la Conférence générale de l'UNESCO adoptait la nouvelle recommandation sur le paysage urbain historique, six ans après l'adoption par l'Assemblée générale des États parties à la Convention du Patrimoine mondial d'une résolution (résolution 15 GA/7, octobre 2005), qui préconisait l'élaboration d'un nouvel instrument normatif international qui reconnaîtrait le développement des villes historiques et fixerait des orientations en matière d'investissement dans le développement des villes historiques, tout en rendant hommage aux valeurs héritées incarnées dans leurs structures spatiales et sociales.
2. Préalablement à l'adoption de la nouvelle recommandation, le Centre du patrimoine mondial a organisé, grâce à l'aide financière du Gouvernement flamand, trois ateliers de formation destinés aux autorités locales et concernant le concept de paysage historique urbain et son application dans les villes du patrimoine mondial situées sur la côte swahilie d'Afrique orientale, à savoir, les Îles du Mozambique (du 11 au 15 juillet 2011), Lamu, Kenya (du 8 au 12 août 2011), et la ville de pierre, Zanzibar (Tanzanie, du 15 au 19 août 2011). Ce projet, axé sur le renforcement des capacités et la recherche scientifique, a permis de coopérer avec trois universités travaillant depuis longtemps avec le Centre du patrimoine mondial, l'Université de technologie d'Eindhoven (Pays-Bas), l'Université du Minnesota (États-Unis) et l'Université de Pretoria (Afrique du Sud). Ces universités ont fait équipe avec des universités et des instituts situés le long de la côte swahilie afin de mettre en œuvre les activités de suivi.
3. Dans chacun de ces trois contextes, l'approche centrée sur le paysage urbain historique a été décisive. Elle a en effet permis de hiérarchiser de façon claire les nombreuses actions de conservation engagées récemment ou depuis plus longtemps. Il a donc été possible, dans le cadre d'une évaluation des besoins et des aspirations en matière de conservation, de gestion et de développement des villes historiques, de détecter les lacunes et les doublons et de hiérarchiser les besoins et les aspirations en fonction de leur degré d'urgence et de la disponibilité des ressources (humaines, techniques et financières).

B. Le Programme Forêt du Patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/activites/43/>)

4. Dans le cadre de l'Année internationale des forêts en 2011, le Centre du Patrimoine mondial a invité des experts dans les domaines du changement climatique et des aires et des forêts protégées à partager le fruit de leurs réflexions sur les solutions à envisager pour préparer au mieux les sites forestiers du Patrimoine mondial à faire face à l'impact des changements climatiques projetés sur les prochaines décennies. Des articles consacrés à divers problèmes pratiques (dont des études de cas) ont été publiés, ainsi que la toute dernière batterie d'indicateurs sur l'état de conservation des forêts du patrimoine mondial, que l'on pourra consulter dans la Série du patrimoine mondial, numéro 30 : « Adapting to Change – The State of Conservation of World Heritage Forests in 2011 » <http://whc.unesco.org/en/series/30/> (en anglais).
5. Le Centre du Patrimoine mondial s'est en outre employé à déterminer l'avantage comparatif procuré par une association avec REDD+ (Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts), dispositif mondial prévoyant de verser des compensations financières aux pays qui empêchent ou réduisent la déforestation, participant ainsi au stockage du carbone forestier. Le Centre a pris part au Symposium international sur les approches d'aménagement durable à l'échelle de l'écosystème et

du paysage (Espagne, mars 2011), en marge duquel s'est tenue une réunion d'experts sur la forêt et le changement climatique afin de définir la meilleure voie à suivre. Cette thématique a par ailleurs fait l'objet d'une réunion technique internationale de deux jours à Paris (septembre 2011), en coopération avec le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB). Cette rencontre a permis de définir des orientations claires pour faire face au changement climatique, que ce soit à l'échelle des sites forestiers du patrimoine mondial ou des réserves de biosphère des forêts.

6. Grâce au soutien du fonds-en-dépôt néerlandais et du Ministère belge de l'environnement, le Centre du patrimoine mondial a finalisé le projet de boîte à outils destiné à aider les gestionnaires des forêts du Patrimoine mondial à mieux se préparer à l'impact du changement climatique. Cette boîte à outils est conçue pour amener les gestionnaires à une meilleure compréhension des scénarios de changement climatique et de leur éventuelle incidence sur la valeur universelle exceptionnelle de leur site, tout en les aidant à mettre en œuvre des stratégies de gestion afin de s'ajuster à cet impact. L'expérimentation sur le terrain servira à améliorer la boîte à outils en vue d'une publication finale et du lancement, prévu en 2012. Les principes directeurs appuieront les projets pilotes REDD+ relatifs à la réalisation d'une étude portant sur l'intégration des sites forestiers du patrimoine mondial et des réserves de biosphère à un paysage plus étendu, ce qui est prévu pour 2012.
7. Outre ces activités spécifiques, le Programme Forêt du patrimoine mondial continue à apporter son soutien aux activités menées par le Centre dans le domaine des forêts du patrimoine mondial - activités de conseil destinées aux initiatives de proposition d'inscription transnationales, échanges avec le Conseil de l'Europe et appui aux unités régionales du Centre dans le suivi et l'établissement de rapports sur l'état de conservation des sites forestiers du patrimoine mondial.

C. Programme du patrimoine mondial pour les petits États insulaires en développement (PEID) (<http://whc.unesco.org/fr/activites/42/>)

8. En août 2011, le Gouvernement japonais a approuvé le projet « Renforcement des capacités afin d'appuyer la conservation des sites du patrimoine mondial et de promouvoir le développement durable des communautés locales dans les petits États insulaires en développement (PEID) ». Ce projet a pour objectif de renforcer le potentiel des autorités et communautés locales en matière de développement durable dans les PEID au moyen d'une utilisation raisonnable des ressources culturelles et naturelles. En prenant la Convention du patrimoine mondial de 1972 comme instrument de référence, des programmes sous-régionaux de renforcement des capacités ont été élaborés pour les PEID du Pacifique et d'Afrique. En parallèle, le Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes (CCBP), approuvé par le Comité du patrimoine mondial en 2004, sera consolidé au moyen de projets pilotes (<http://whc.unesco.org/fr/activities/475/>).
9. Une stratégie spécifique de renforcement des capacités à l'échelle régionale sera appliquée dans chacune des principales régions où sont situés les PEID (Afrique, Pacifique et Caraïbes), et ce en fonction du degré de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, du développement institutionnel et de l'évaluation des besoins et des plans d'action régionaux. Dans les PEID africains : deux ateliers nationaux (Cap-Vert et Sao Tomé-et-Principe) et un atelier sous-régional (Comores, Maurice et Seychelles ensemble, atelier qui devrait inclure la participation des Maldives) seront organisés afin de recenser les besoins spécifiques et d'y répondre au moyen de sessions de formation consacrées à des thèmes précis (établissement d'une liste indicative, processus de proposition d'inscription, analyses comparatives, développement économique local).

10. Pour les PEID du Pacifique : appui à l'établissement des listes indicatives en Polynésie au moyen d'un atelier de formation spécifique au niveau national dans chacun des États suivants : Îles Cook, Nioué, Tonga et Tuvalu. Le site archéologique de Nan Madol, dans les États fédérés de Micronésie, a été sélectionné en vue d'une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et sa gestion a été planifiée, en tenant compte des savoirs traditionnels et des pratiques de conservation du site.
11. Pour les PEID caribéens : une formation axée sur les résultats sera dispensée afin de renforcer les capacités professionnelles en matière d'établissement des dossiers de proposition d'inscription et d'améliorer en nombre et en qualité les propositions d'inscription de sites culturels et naturels du patrimoine mondial, en accordant une attention particulière aux sites et lieux de mémoire de la Route de l'esclave dans les Caraïbes (conformément à la décision **33 COM 5B**).

D. Programme marin du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/activites/13/>)

12. Crédibilité : identifier les principales lacunes de la Liste du patrimoine mondial marin (par région et par type d'écosystème), au moyen de l'application du système de classification biologique « écorégions marines du monde ». Activités en réponse aux conclusions de l'audit de la Stratégie globale 2011 et dans l'attente de la publication de l'étude thématique de l'UICN sur le patrimoine mondial marin (prévue pour juin 2012) ; projet pilote dans l'océan Indien (axé sur huit pays africains) destiné à apporter une assistance aux États parties en matière d'établissement de proposition d'inscription des sites marins en adoptant des méthodes plus judicieuses sur le plan écologique, cohérentes avec les avancées les plus récentes de l'océanographie ; l'audit de la Stratégie globale 2011 a demandé que soit abandonnée l'approche par pays ; la stratégie pour le patrimoine naturel adoptée en 2006 par le Centre du patrimoine préconise une approche écosystémique ; élaboration de propositions de projets novatrices afin d'appliquer le concept de valeur universelle exceptionnelle dans les zones situées en dehors de la juridiction nationale, conformément à la 5^e recommandation de l'audit de la Stratégie globale 2011.
13. Conservation et renforcement des capacités : élaboration d'une feuille de route pour le renforcement des capacités, à partir de l'analyse des menaces et des lacunes en matière de gestion portant sur 45 sites marins du patrimoine mondial ; mise en place d'un meilleur accompagnement des sites marins du patrimoine mondial privilégiant une meilleure intégration de la valeur universelle exceptionnelle dans les systèmes de gestion ; formation à El Vizcaino et dans le golfe de Californie (bien en série) (Mexique) afin d'établir un système de gestion visant à l'amélioration de la conservation de la valeur universelle exceptionnelle ; séances de travail dans le but d'obtenir le statut de « zone maritime particulièrement sensible » pour le Parc naturel des Récifs de Tubataha (Philippines) et le Parc national du Banc d'Arguin (Mauritanie).
14. Communication : publication, dans la Série du patrimoine mondial, de « Cap sur le futur du patrimoine mondial marin » (anglais, espagnol, français) ; publication dans la Série du patrimoine mondial d'une évaluation régionale du patrimoine mondial marin potentiel dans l'océan Indien (concernant huit pays africains) ; publication d'un article mensuel consacré à un site marin du patrimoine mondial dans l'International Herald Tribune (axé sur la communauté des gestionnaires de sites) ; organisation de deux manifestations en marge de conférences internationales afin de renforcer la visibilité de la Convention au sein de la communauté de la conservation marine ; préparation d'une lettre d'information annuelle sur le patrimoine mondial marin et diffusion des publications les plus récentes consacrées au patrimoine mondial marin à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan proclamée par les Nations Unies (8 juin).
15. Communautés : organisation de la toute première conférence mondiale des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial (décembre 2010, Hawaii, États-

Unis). La préparation de la seconde conférence, prévue pour septembre 2013, est en cours ; mise en place d'un réseau en ligne de gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques, conformément à la décision 35 COM 12D.7.

16. Mobilisation de fonds et partenariats : prolongement du partenariat « Tides of time » jusqu'en 2014 (400 000 €); mise en place du fonds-en-dépôt flamand jusqu'en octobre 2012 (400 000 dollars des États-Unis), prolongement possible et en cours ; mobilisation de fonds auprès de dix partenaires en vue de l'organisation de la conférence des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial (100 000 dollars des États-Unis environ) ; mise en place d'un accord de coopération avec l'Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis (NOAA) ; mise en place d'un accord de coopération avec l'Agence française des aires marines protégées ; mise en place d'un partenariat avec l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (2012-2013).

E. Programme du patrimoine mondial pour l'Architecture de terre (WHEAP)
(<http://whc.unesco.org/fr/activites/21/>)

17. Le Programme du patrimoine mondial pour l'Architecture de terre arrive au terme de sa première phase régionale, consacrée à l'Afrique et aux États arabes. Principales réalisations : la mise en œuvre du projet de conservation pour l'Afrique (530 000 dollars des États-Unis, projet soutenu par le Fonds-en-dépôt italien), comprenant un large éventail d'activités axées sur différents niveaux de conservation et de gestion de sites remarquables tels que les villes de Lalibela (Éthiopie) et de Tombouctou et de Djenné (Mali). Djenné constitue un centre pour exposer les projets pilotes, promouvoir le débat et mener une action de sensibilisation sur les avantages qu'offre la conservation de l'architecture de terre. Elle a accueilli des ateliers destinés aux gestionnaires de sites et aux guides touristiques locaux, un règlement d'urbanisme a été élaboré et d'autres études sont en cours. Ces activités ont culminé avec la réhabilitation et la revitalisation de la Maison des Jeunes de la ville. Cette remise en état a montré que l'architecture de terre pouvait être adaptée au mode de vie moderne : tous les équipements électriques et sanitaires requis ont pu être installés dans cet important centre communautaire public. Autre réalisation clé, l'élaboration de matériels pédagogiques en coopération avec deux établissements de formation régionaux, l'EPA (École du patrimoine africain, Bénin) et le CHDA (Centre pour le développement du patrimoine en Afrique, Kenya), matériels qui pourront être utilisés dans d'autres régions dans le cadre de la mise en œuvre du Programme du patrimoine mondial pour l'Architecture de terre. Enfin, le colloque international sur l'architecture de terre et l'œuvre de l'architecte égyptien Hassan Fathy qui se tiendra les 17 et 18 décembre 2012 au Siège de l'UNESCO, à Paris, est en cours de préparation.
18. La Convention France-UNESCO a relevé de 13 000 euros le soutien financier accordé à la finalisation de l'Inventaire des sites en terre de la Liste du patrimoine mondial. Les résultats seront diffusés lors de la Conférence internationale sur l'étude et la conservation du patrimoine bâti en terre, Terra 2012, qui se tiendra à Lima, Pérou. En 2009, l'UNESCO a lancé un projet de deux ans pour la sauvegarde du village de New Gurna (Égypte), financé par l'UNESCO au moyen du Fonds spécial pour la sauvegarde du patrimoine culturel égyptien (1 000 000 dollars des États-Unis). En 2010, les résultats de l'enquête sur l'état physique ont été présentés lors de la première réunion du comité scientifique à Louxor, Égypte. En 2011, dans le cadre de ce projet, les travaux urgents de stabilisation des bâtiments les plus endommagés ont été lancés, les actions de protection du site à court terme ont été définies et le plan directeur a été finalisé ; le projet a été suspendu en raison des changements politiques en Égypte.

F. Évolution humaine : adaptations, dispersions et développements sociaux (HEADS) (<http://whc.unesco.org/en/heads/>)

19. Pendant la phase initiale de la mise en œuvre du Plan d'action de HEADS, de juin 2010 à mai 2012, la science a été le socle sur lequel a été élaboré le programme, éclairant les activités de recherche appliquée, l'application des TIC, l'évaluation de la crédibilité, les méthodes de conservation et la coopération multidisciplinaire entre les différentes institutions. L'évaluation des premiers stades clés du développement humain exige une coopération entre diverses disciplines, chacune apportant sa contribution spécifique. L'étroite collaboration entre le Comité du patrimoine mondial, les chercheurs, les représentants des États parties, les organisations consultatives, les institutions spécialisées et les centres de recherche a enrichi la stratégie de coopération et de mise en œuvre du Plan d'action de HEADS à l'appui de l'identification et de la conservation de ces sites vulnérables au regard du patrimoine mondial, et des projets de recherche s'y rapportant. HEADS est financé par le Fonds-en-dépôt espagnol pour le patrimoine mondial.
20. Une communauté interdisciplinaire d'experts comprenant trois comités scientifiques et groupes de travail a poursuivi et renforcé leur travail en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial. Après l'adoption de la décision **34 COM 5F.1** par le Comité du patrimoine mondial, les activités suivantes ont été mises en œuvre à l'appui des priorités thématiques et des objectifs majeurs du Plan d'action HEADS : évolution humaine, sites archéologiques premiers et art rupestre.
21. **Évolution humaine**: le programme intensif « La Préhistoire au croisement de la science et de la conservation » a été lancé en 2010, fruit de la coopération entre l'UNESCO et six instituts scientifiques européens et grâce à une subvention versée sur deux ans par l'Agence Erasmus de la Commission européenne. La participation du programme HEADS plaide en faveur d'une priorité et d'une résonance internationales accrues parmi les étudiants et de possibilités d'apprentissage et de coopération renforcées. Ce programme est coordonné par le Muséum national d'histoire naturelle (Paris), en collaboration avec le Centre. Des ateliers annuels ont été organisés en 2011 et 2012 (<http://www.mnhn.fr/museum/office/science/science/Enseignement/rubmobint/ssmobint.xsp>). La réunion internationale intitulée « Les sites liés à l'origine humaine en Afrique et la Convention du patrimoine mondial », à laquelle assistaient 55 représentants venus de 11 pays, a eu lieu au Musée national d'Éthiopie, Addis-Abeba, du 8 au 11 février 2011 (<http://whc.unesco.org/en/events/721/>). La réunion du comité scientifique, le groupe de travail scientifique du Programme HEADS, a eu lieu à Tübingen, Allemagne, les 6 et 7 mai 2011. Cette réunion a soutenu le travail préliminaire visant à l'inclure les grottes du Jura souabe sur la Liste indicative de l'Allemagne.
22. De nouvelles possibilités de coopération dans le cadre du programme HEADS et de l'accord de coopération entre la Smithsonian Institution et le Secteur de la culture de l'UNESCO ont été identifiées. Elles concernent en particulier les questions de conservation sur les sites liés à l'évolution humaine, la cartographie des biens du patrimoine mondial liés à l'évolution humaine et le soutien aux expositions itinérantes et aux programmes de bourses. Au cours d'une mission du Centre du patrimoine mondial en août 2011, le Programme HEADS a identifié des sujets susceptibles de renforcer la coopération avec l'Université de Georgetown (EUA). Réunion internationale du groupe de travail scientifique du Programme HEADS, Siège de l'UNESCO, Paris, 27-28 février 2012. Cette rencontre a permis au groupe de travail scientifique du Programme HEADS d'évoquer les avancées du Plan d'action HEADS, les aspects techniques de la réunion sur les Sites liés à l'origine humaine en Eurasie, qui devrait avoir lieu en République de Corée en 2012, la présentation du Programme HEADS en marge de la 36^e session du Comité du patrimoine mondial, ainsi que les

activités relatives à cette thématique dans le cadre des célébrations du 40e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial.

23. **Biens archéologiques premiers:** réunion internationale intitulée Les Sites mégalithiques et la Convention du patrimoine mondial, Antequera-Malaga, Espagne, du 20 au 24 septembre 2011. 40 participants venus de huit pays ont assisté à cette rencontre, organisée et financée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, le Fonds-en-dépôt espagnol, Junta de Andalucía et le Ministère espagnol de la culture (<http://whc.unesco.org/fr/evenements/767/>).
24. **Art rupestre:** le groupe de travail sur les archives mondiales de l'art rupestre, Rock Art Research Institute (RARI), l'Université de Witwatersrand, Johannesburg, Afrique du Sud, 17-19 novembre 2010 (<http://whc.unesco.org/en/news/688>). Modèle de métadonnées des archives mondiales de l'art rupestre, Siège de l'UNESCO, 22 décembre 2010. Atelier international, établissement du plan de gestion du site d'art rupestre de Tchitundo-Hulu, Virei, Angola, 14-23 mars 2011. Groupe de travail sur les archives mondiales de l'art rupestre, Tanum, Suède, 13-15 avril 2011. Réunion internationale, Forum ibéro-américain de la jeunesse sur l'art rupestre, Musée d'Altamira, Espagne, juin 2011. Le Forum avait pour objectif d'engager un dialogue pour favoriser la participation des jeunes à l'élaboration de matériels pédagogiques afin de contribuer à la protection des sites d'art rupestre du patrimoine mondial situés dans 14 pays d'Amérique latine. En mai 2011, le Programme HEADS a apporté une assistance technique et financière à la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la création d'un Centre de catégorie 2 sur l'art rupestre en Espagne. Lors de sa 36^e session, en novembre 2011, la Conférence générale de l'UNESCO a approuvé la proposition de l'Espagne visant à créer un centre international sur l'art rupestre et la Convention du patrimoine mondial en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO (résolution 36 C/15). Le Centre constituera une entité autonome dirigée par le Ministère de la culture et bénéficiera du soutien d'un grand nombre d'établissements universitaires et d'enseignement supérieur de premier plan en Espagne. Archives mondiales de l'art rupestre - CSIC, Siège de l'UNESCO, 7-8 mars 2012.
25. Communication: réunion internationale, inauguration du Musée de Sangiran et conférence internationale, Solo, 14-18 décembre 2011. Création en avril 2012 d'une page Web du Programme, accessible depuis le portail Web du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. On y trouve des informations sur le Programme – réunions, publications, coopération avec les institutions, liens, interviews d'experts, ainsi qu'une liste de chercheurs, d'institutions et de documents connexes. <http://whc.unesco.org/en/heads/>
26. Publications: Human Évolution: Adaptations, Dispersals and Social Developments (HEADS), Série du patrimoine mondial n° 29, a été publiée en juin 2011 (en anglais et en espagnol). Cette publication réunit un large éventail de ressources et de documents de référence et présente cinq contributions scientifiques préparées par des experts de renommée internationale, les objectifs fixés et les résultats obtenus à ce jour par le Programme, ainsi que les conclusions des réunions. <http://whc.unesco.org/en/series/29/>. Des supports de communication en version papier du Programme HEADS, dont une brochure et une exposition de posters, ont été produits et utilisés à l'occasion de plusieurs réunions organisées en 2011.
27. Activités en cours de préparation: Congrès international, Archéologie et art rupestre, La Paz, Bolivie, 25-29 juin 2012. Le Programme HEADS sera évoqué lors d'une table ronde sur l'art rupestre et la Liste indicative du Patrimoine mondial en Amérique latine et aux Antilles. Conférence internationale, 21^e Conférence internationale sur le radiocarbone, Siège de l'UNESCO, 9-13 juillet 2012. En collaboration avec le Secteur des sciences de l'UNESCO, le Programme HEADS participera à deux sessions :

« Radiocarbone et paléolithique », et « Radiocarbone et archaéologie, Amériques et Océanie: pour une amélioration de la chronologie et des connaissances théoriques ». Conférence internationale, Les Sites liés à l'origine humaine et la Convention du patrimoine mondial en Asie, Musée de la préhistoire de Jeongok, République de Corée, 24-28 septembre 2012. Réunion internationale, Les Sites liés à l'origine humaine et la Convention du patrimoine mondial dans les Amériques, janvier 2013. Consacrée à l'Amérique du Nord et à l'Amérique latine, cette réunion permettra aux autorités nationales, aux gestionnaires de sites et aux experts internationaux de participer à des discussions sur la mise en place de stratégies de coopération et d'action afin d'assurer à l'avenir l'identification et la conservation des sites liés aux premières populations humaines des Amériques, ainsi que les recherches s'y rapportant. L'Institut du patrimoine national historique et artistique (IPHAN), Brésil, s'est montré désireux d'accueillir la réunion, en collaboration avec l'Université de Sao Paulo. Réunion internationale, Les implantations néolithiques et la Convention du patrimoine mondial, date à confirmer. La réunion constituera une plate-forme pour le débat théorique actuel et les recherches menées sur ces sites, tout en évaluant la crédibilité dans le contexte de la Convention du patrimoine mondial. Les autorités nationales de Malaisie se sont montrées désireuses d'accueillir la réunion. La préparation d'archives mondiales sur l'art rupestre est en cours. Deux réunions ont eu lieu en 2012 afin de mettre au point le prototype de l'infrastructure spéciale de données : Paris, mars 2012, et Madrid, mai 2012.

28. Quatre monographies, actuellement en cours de rédaction, seront publiées en ligne en 2012-2013: (a) les sites liés à l'origine humaine en Afrique et la Convention du patrimoine mondial, Série du patrimoine mondial, HEADS 2; (b) les sites archéologiques des cultures Chinchorro, en coopération avec le Consejo de Monumentos Nacionales et le Ministère chilien des affaires étrangères; (c) le site archéologique du delta du Diquis, en coopération avec le Ministère de la culture du Costa Rica; (d) un rapport mondial sur l'art rupestre, par le Professeur Emmanuel Anati. Ces publications pourront être consultées sur la page Web du Programme HEADS à la fin de 2012.

II. INITIATIVES DU PATRIMOINE MONDIAL

A. L'initiative Astronomie et patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/activites/19/>)

29. Lancée en 2003 dans le cadre de la Stratégie globale, l'initiative thématique « Astronomie et patrimoine mondial » est mise en œuvre par le Centre du patrimoine mondial en collaboration avec les organisations consultatives, l'Union astronomique internationale (UAI) et des experts internationaux, conformément aux décisions adoptées par le Comité lors de sa 28^e session (Suzhou, 2004), de sa 29^e session (Durban, 2005), de sa 32^e session (Québec, 2008), de sa 34^e session (Brasilia, 2010) et de sa 35^e session (UNESCO, 2011). Cette initiative a pour objectif de promouvoir, en particulier, les propositions d'inscription qui reconnaissent et célèbrent les réalisations scientifiques et technologiques.
30. En 2010-2011, le réseau de partenaires a été renforcé, les efforts déployés à l'échelle internationale pour reconnaître le patrimoine astronomique ont été coordonnés et un nouveau projet transnational intitulé « Route des observatoires astronomiques européens », a été lancé à l'initiative du Gouvernement français. Le groupe de travail de l'Union astronomique internationale (UAI) sur l'astronomie et le patrimoine mondial a été mis en place dans le cadre de l'accord de coopération entre l'UNESCO et l'UAI et est en état de fonctionnement. En s'appuyant sur l'étude thématique relative au patrimoine astronomique et sur les recommandations de l'atelier international d'experts « Patrimoine mondial: science et technologie » (Londres, 2008), une proposition

thématique sur le patrimoine technologique spatial concernant les sites technologiques et scientifiques liés à l'exploration spatiale a été formulée par un groupe de travail d'experts créé pendant la Conférence internationale sur le patrimoine astronomique organisée par la Fédération de Russie (Kazan, août 2009). La constitution de nouveaux partenariats avec des agences spatiales, telles que l'Agence spatiale russe (Roskosmos), l'Agence spatiale européenne (ASE) et des organisations scientifiques comme le Comité sur la recherche spatiale (COSPAR) fait actuellement l'objet de discussions.

31. Dans le cadre de la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU qui a désigné 2012 comme l'Année internationale de l'énergie durable pour tous, la Fondation Starlight (Institut d'astrophysique des Îles Canaries, Espagne), qui est à l'initiative du concept de « Réserve de ciel étoilé », défini en collaboration avec l'UNESCO (Fuerteventura, mars 2009), propose un nouveau produit de tourisme scientifique lié aux biens du patrimoine mondial. Le produit, qui présentera une certification « destination étoilée » réunissant des conditions liées à une pollution lumineuse limitée, en accordant une attention particulière à l'efficacité énergétique et à la lutte contre le changement climatique, a été élaboré en collaboration avec le réseau de connaissances de l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT) et intégré à certaines réserves de biosphère et autres zones protégées sélectionnées.
32. Le 9 février 2012, la Fédération de Russie s'est dite prête à accueillir à l'Observatoire de Pulkovo, Saint-Pétersbourg, une manifestation en marge de la 36 session du Comité du patrimoine mondial afin de présenter les résultats de l'initiative thématique « Astronomie et patrimoine mondial ». Les autorités russes ont également proposé que l'initiative thématique "Astronomie et patrimoine mondial" soit étendue à un nouveau programme thématique sur le patrimoine mondial, les sciences et technologies. Le 14 février 2012, la Commission nationale de la France pour l'UNESCO a informé le président du Comité du patrimoine mondial de l'adoption de la « Déclaration de Paris sur le patrimoine astronomique » par les participants au séminaire international intitulé « Sauvegarde du patrimoine astronomique » (Paris, septembre 2011). La lettre indiquait qu'il était envisageable d'étendre l'initiative à un programme sur le patrimoine mondial, les sciences et technologies liées à l'exploration spatiale et faisait également état d'une étude thématique globale consacrée à cette question. Le Centre du patrimoine mondial a informé la réunion internationale d'experts sur le critère (vi), organisée à Varsovie en mars 2012, de ces propositions.

III. PROJET DE DÉCISION

Projet de décision: 36 COM 5D

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC-12/36.COM/5D,*
2. *Rappelant les décisions **32 COM 10**, **32 COM 10A** et **34 COM 5F.1** adoptées à ses 32^e (Québec, 2008) et 34^e sessions (Brasília, 2010) respectivement;*
3. *Accueille avec satisfaction le rapport d'étape sur la mise en œuvre des programmes thématiques du patrimoine mondial ;*
4. *Demande au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les organisations consultatives et avec le soutien des États parties intéressés, de poursuivre ses efforts*

de mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de chacun de ces programmes en 2012-2013 ;

5. Exprime sa gratitude au Gouvernement espagnol pour son soutien financier et aux autres États parties pour leur contribution au programme Évolution humaine: adaptations, dispersions et développements sociaux (HEADS) et encourage le développement du centre de catégorie 2 sur l'art rupestre en Espagne afin de favoriser une coopération internationale fertile en matière de recherche, de conservation et de gestion de l'art rupestre ;
6. Demande en outre aux États parties, aux gestionnaires de site et aux instituts de recherche dans la région Afrique de renforcer la collaboration pour appuyer la recherche, la conservation et les activités de sensibilisation dans le domaine de l'évolution humaine et dans la lignée des activités menées dans le cadre du programme HEADS dans la région ;
7. Se félicite également de l'assistance financière et technique procurée par les États parties et par l'Union astronomique internationale à l'initiative thématique « Astronomie et patrimoine mondial » depuis 2003 et encourage également la coopération entre le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, les agences spécialisées et les initiatives scientifiques interdisciplinaires pertinentes en vue de la réalisation d'une Étude thématique globale sur le patrimoine mondial, les sciences et technologies, et en particulier d'études et de travaux de recherche sur le patrimoine technologique lié à l'exploration spatiale ;
8. Encourage également les États parties, les organisations internationales et les autres donateurs à contribuer aux programmes et initiatives thématiques et demande en outre qu'un rapport actualisé sur les programmes thématiques soit présenté à la 38^e session du Comité du patrimoine mondial en 2014.